

RCS : LE PUY
Code greffe : 4302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00015
Numéro SIREN : 384 222 089
Nom ou dénomination : PEPIER CHARREL

Ce dépôt a été enregistré le 29/10/2020 sous le numéro de dépôt A2020/002275

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LE PUY EN VELAY



250382

Dénomination : PEPIER CHARREL
Adresse : 16 rue de Saint-didier 43600 Sainte-sigolene -FRANCE-
n° de gestion : 1992B00015
n° d'identification : 384 222 089
n° de dépôt : A2020/002275
Date du dépôt : 29/10/2020

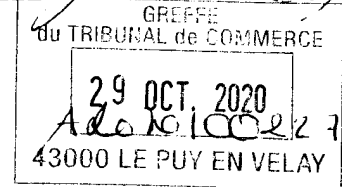
Pièce : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 25/09/2020



250382

PEPIER-CHARREL
Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 €
Siège social : 16 Rue de Saint Didier
43600 SAINTE SIGOLENE
384 222 089 RCS Le Puy en Velay

EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 SEPTEMBRE 2020



L'an deux mil vingt,
Le 25 septembre,
A 18 heures 30,

Les associés de la société PEPIER-CHARREL, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 €, divisé en 500 parts de 40 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 16 Rue de Saint Didier 43600 SAINTE SIGOLENE, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- La société PPC DU VELAY, titulaire de 476 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Cédric PEPIER, titulaire de 12 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Gilbert CHARREL, titulaire de 12 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Cédric PEPIER, gérant associé.

La société AUDITEURS MICHEL ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 9 septembre 2020, est présente.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

.../...

- Décision relative au mandat des Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 223-35 du Code de commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

.../...

QUATRIEME RÉSOLUTION

Les mandats de la société AUDITEURS MICHEL ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Francis LEFEBVRE, Commissaire aux Comptes suppléant arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide,

- décide de renouveler la société AUDITEURS MICHEL ET ASSOCIES dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, en application des dispositions des articles L.823-2-2 alinéa 1 et L.823-3-2 du Code de commerce

- prend acte que la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL DU PROCES-VERBAL

M. Cédric PEPIER
Co-Gérant

